

GROUPE DES PMA DE L'OMPI
GENEVE

Déclaration du Bénin au nom du Groupe des PMA
à la 51^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI
Genève du 23 septembre – 02 octobre 2013

23 septembre 2013

- **Monsieur le Président,**
- **Monsieur le Directeur Général,**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

1. Au nom du Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA), la Délégation du Bénin présente ses chaleureuses félicitations à Vous-même, **Monsieur le Président**, ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour votre élection à la présidence des Assemblées des Etats membres de l'OMPI.
2. Le Groupe reste convaincu que sous votre égide, nous parviendrons à d'importantes conclusions et décisions.
3. le Groupe remercie le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), **Monsieur Francis GURRY**, et son équipe pour la documentation mise à notre disposition et les félicitent pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer aux fins du fonctionnement harmonieux de l'Organisation.
4. Le Groupe des PMA note avec satisfaction que l'OMPI a entrepris d'importantes actions dans le cadre des nobles objectifs de son programme de réorientation stratégique. Ce qui lui a permis de réaliser des progrès significatifs dans l'exécution de son programme. Il s'agit, entre autres, de l'utilisation plus stratégique de la technologie de l'information, la modernisation du cadre réglementaire des ressources humaines, et le renforcement des capacités et du partage des connaissances au sein du Personnel, la mise en place de meilleurs systèmes, l'accentuation de sa visibilité dans les réseaux sociaux, la mobilisation des bureaux extérieurs pour assurer une meilleure fourniture de services. Le Groupe apprécie à sa juste valeur l'incidence de ces actions sur le développement.
5. Le Groupe des PMA se félicite notamment des activités de coopération entre l'OMPI et les PMA, ce qui a permis l'installation des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) dans des PMA, le renforcement des compétences techniques des acteurs des secteurs public et privé, l'assistance juridique pour l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, la facilitation de l'accès à la recherche pour le développement et à l'information spécialisée en matière de brevets, la création de marques et la commercialisation de produits d'intérêt pour les PMA.

6. Le Groupe est favorable à l'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, dans lequel, il note que 21% du budget est affecté aux questions de développement et permettra la mise en œuvre au profit des PMA, d'importants projets relevant des principaux domaines d'action de l'OMPI en faveur des PMA, identifiés à l'occasion de la quatrième conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Istanbul en 2011.
7. Le Groupe des PMA félicite le Directeur Général pour toutes les initiatives et pour les efforts qu'il entreprend à la tête de l'OMPI et salue le leadership dont il fait montre. Le Groupe l'encourage à poursuivre et à intensifier les actions en faveur des PMA, en vue d'améliorer leur participation à l'économie internationale du savoir, et à encourager les inventeurs, les chercheurs, les entrepreneurs et autres innovateurs de ces pays à obtenir des solutions appropriées aux problèmes scientifiques et techniques rencontrés au niveau national.
8. Dans le domaine du droit d'auteur, le Groupe rappelle les résultats importants obtenus à l'issue de la Conférence diplomatique de Marrakech sur le Traité visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Il encourage les Etats membres et le Secrétariat de l'OMPI à ne ménager aucun effort pour accélérer l'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective du Traité.
9. Le Groupe souligne l'importance des travaux en cours au sein du Comité du Droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), relativement à la protection des organismes de radiodiffusion et aux limitations et exceptions en faveur de la promotion de l'enseignement et de la recherche.

Monsieur le Président,

10. Le Groupe des PMA apprécie la démarche constructive adoptée par diverses délégations lors des travaux au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (IGC), qui a permis de réaliser des avancées notables. Ces consultations revêtent une grande importance pour les PMA qui encouragent l'Assemblée à donner à l'IGC, le mandat d'accélérer ses travaux en vue de l'adoption, d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui assurent une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles et traditionnelles.
11. En ce qui concerne les dessins et modèles industriels, le Groupe estime qu'un niveau élevé de consensus est atteint sur le projet d'articles et appuie la convocation d'une Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité.
12. Le Groupe des PMA est également favorable à l'ouverture des bureaux extérieurs dont les activités permettront de renforcer l'utilisation de la propriété intellectuelle, d'intensifier la coopération au développement et d'accroître la visibilité des activités de l'OMPI.
13. Enfin, le Groupe des PMA voudrait en appeler à l'esprit de compromis de toutes les délégations afin que les travaux des présentes assemblées soient couronnés de succès.

Je vous remercie.